

L'Unité...

Le journal du syndicat Solidaires Finances Publiques

Numéro
1077

1er novembre
2016

On est bon pour
tout reprendre ...

Bon, checklist pour le 15
les drapeaux, les tracts,
le smartphone pour les photos,
le masque pour la lacrymo,
le casse-croûte,
les boissons...



Vie de la DGFIP
Foncier/Domaine

Dossier
L'arrivée des stagiaires
à l'ENFiP

Vie des services
SPL abandonné en
rase campagne

SOMMAIRE...

PAGE 3 ÉDITO

Démantèlement de Force !

Le 24 octobre a vu la fin d'un lieu d'accueil des migrants, la «jungle» de Calais s'étant trouvée démantelée.

PAGES 4 À 6 VIE DE LA DGFIP

Foncier/Domaine : on concentre, on fusionne, on ventile ...

Les groupes de travail concernant les missions foncières, cadastrales et domaniales se suivent et se ressemblent : GT SPF Enregistrement le 16/09, GT Domaine le 29/09, GT Cadastre le 3/10.

PAGE 11 DÉCRYPTAGE

Il faut sauver le Panda roux

Nous n'évoquerons pas ici le sort de votre animal favori (bien qu'il eût lui aussi pu faire l'objet d'un bulletin alarmiste), mais d'un logiciel installé sur les ordinateurs de la DGFIP, dont le logo représente ce renard de feu, le navigateur internet Firefox de Mozilla.

PAGES 12 ET 13 VIE DES SERVICES

Gestion Publique :

SPL abandonné en rase campagne

PAGES 14 ET 15 VIE DES AGENTS

SIE :

Retour sur le passé

Lors du CTR du 29 septembre 2016, le Directeur Général a refusé de retirer la fiche sur le travail à distance qui entérine la possibilité pour les directions locales de créer des structures «multi-SIE» (un SIE prend à sa charge une tâche pour d'autres SIE) et «mono-SIE» (suite à une fusion, l'antenne restante opère des missions pour le compte du SIE absorbant).

PAGE 16 NOS ENGAGEMENTS

Face au FN et à toute l'extrême droite : Réponses et ripostes syndicales

Parce qu'il est toujours nécessaire d'apporter des réponses syndicales face au FN et à toute l'extrême-droite, VISA a publié mi septembre un nouvel argumentaire.

PAGES 7 À 10

ENFiP :

L'arrivée de stagiaires,
«ils sont là»

Entre septembre et octobre ce sont 360 inspecteurs, 1110 contrôleurs et 370 agents administratifs qui sont arrivés dans les 5 établissements de l'ENFiP : Noisy-le-Grand, Noisiel, Clermont-Ferrand, Lyon et Toulouse.



L'Unité...

RÉDACTION /ADMINISTRATION :

Syndicat national Solidaires Finances Publiques
BOITE 29, 80 rue de Montreuil 75011 PARIS

Tél. 01.44.64.64.44

contact@solidairesfinancespubliques.fr
solidairesfinancespubliques.org

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION :
Ophélie VILDEY

RÉDACTEURS GRAPHISTE :

Laurent Westeel
Brigitte Bouteille
Marie-Pierre Castermant

ISSN 2105-0910
Commission paritaire n° 1014507013

IMPRIMERIE RPN

36-40 Bd Robert Schuman 93170 Livry-Gargan
01.49.36.26.72

- Abonnement annuel : 6,5 €

Démantèlement de Force !

Le 24 octobre a vu la fin d'un lieu d'accueil des migrants, la « jungle » de Calais s'étant trouvée démantelée.

Cette histoire, tragique, ressemble à des épisodes passés de l'histoire. Rappelez-vous Sangatte en 2002 à l'époque où un ancien Président était alors ministre de l'Intérieur ou encore de son successeur en 2009, à Calais déjà ! Mais il ne s'agissait en ces temps que de centaines de personnes, Calais en 2016 ce sont des milliers de migrants dont un quart n'est que des enfants...

Arrêtons-nous un court instant sur la rhétorique, d'un cynisme peu commun. Démantèlement de la « Jungle ». Les guillemets mettent en garde contre toute connotation relevant du côté sauvage du mot jungle mais ils empêchent aussi de remarquer l'absence de ces derniers pour le démantèlement, comme si le terme était neutre. Or de neutre il n'en est rien...car on démantèle une place forte pas un campement !

C'est le renversement politique de l'Europe Forteresse mais c'est aussi occulter le rôle de l'état dans l'édification de ce camp, lui qui s'enorgueillait de faire financer son mur barbelé par le Royaume Uni... Et c'est cette même logique qui conduit soit à les expulser de ghettos sauvages soit à les enfermer dans des ghettos sous gestion publique. C'est pour leur bien qu'on y enfermait il y a quelques mois les migrants et c'est désormais pour leur bien qu'on les chasse. Bipolarité politique ou simple effet de vocabulaire ?

Or, au regard de notre héritage de l'histoire et du fait que notre émancipation fût gagnée de haute lutte, il est dur de considérer que l'action de l'état le 24 octobre réponde à son obligation de mettre en œuvre le droit à l'hébergement d'urgence reconnu par la loi à toute personne sans abri qui se trouve en situation de détresse médicale, psychique et sociale et de veiller à ce que les demandeurs d'asile puissent bénéficier de conditions matérielles décentes.

Ce qui est sûr, c'est que le 24 octobre se jouait un épisode de campagne électorale, épisode fortement médiatisé avec l'accréditation de plusieurs centaines de journalistes afin que le monde entier assiste à la toute puissance de l'état français.

Désormais, même en France, les réfugiés ne sont à l'abri de rien !

Misère, Misère, Misèreee

La Relance des défaillants ou l'art de ne pas appliquer les textes ...

Plusieurs sections nous ont fait remonter des «simplifications» locales ayant pour objet «d'alléger des travaux de gestion et privilégier les enjeux» dans le cadre de la relance des défaillants. Pour ce faire, tous les moyens sont bons, le nouveau challenge étant de taxer les primo-défaillants dans un minimum de temps ! Prenons comme exemple M. Michu, qui, pour la première fois, a oublié de déposer sa déclaration des revenus. Que va-t-il lui arriver ? Dans la logique des choses, une 2110, puis une 2111 en recommandé 30 jours après en cas d'absence de réponse, puis une taxation d'office via une 2120 en recommandé... En étant bien certain que toutes les redescendentes FLR soient faites... Tsss tsss ! vous n'y êtes pas du tout, ça, c'était avant !! désormais, on fait comme ça :

- Un petit mail mentionnant qu'en cas d'absence de réponse dans les 15 jours, seront taxés les chiffres mentionnés sur la DPR, avec une pénalité de 10 %
- et...c'est tout !

Il n'y a pas à dire, c'est beau le progrès...

Mais, me direz-vous, et les procédures indiquées dans le Code Général des Impôts et dans le Livre des Procédures Fiscales ? Et la note de la DG du 3 août 2016 ? Que nenni, ce n'est pas grave ! De toute façon, un contribuable défaillant est un mauvais contribuable, il aurait beau jeu de réclamer... et puis il ne connaît pas ses droits alors... Bien évidemment, nous ne pouvons pas cautionner ces «pseudo-simplifications», qui à la vue de la situation des services, ressemblent de plus en plus à une longue fuite en avant engendrant de fait un traitement inéquitable des contribuables. Nous exigeons que tous les agents aient les moyens de faire appliquer les textes réglementaires et ceci dans des conditions de travail décentes ! Pour ce faire nous avons saisi la DG à plusieurs reprises sur le sujet, ainsi que le Directeur Général...himself ! Notons qu'à ce jour toujours pas de réponse...Bruno Parent aurait-il égaré son CGI ?

Art L.66 : Sont taxés d'office :

1° à l'impôt sur le revenu, les contribuables qui n'ont pas déposé dans le délai légal la déclaration d'ensemble de leurs revenus ou qui n'ont pas déclaré, en application des articles 150-0 E et 150 VG du code général des impôts, les gains nets et les plus-values imposables qu'ils ont réalisés, sous réserve de la procédure de régularisation prévue à l'article L. 67 ;

L.67 La procédure de taxation d'office prévue aux 1° et 4° de l'article L.66 n'est applicable que si le contribuable n'a pas régularisé sa situation dans les trente jours de la notification d'une mise en demeure. Toutefois, le délai de régularisation est fixé à quatre-vingt-dix jours pour la présentation à l'enregistrement de la déclaration mentionnée à l'article 641 du code général des impôts.

Art L.76 Les bases ou éléments servant au calcul des impositions d'office et leurs modalités de détermination sont portées à la connaissance du contribuable trente jours au moins avant la mise en recouvrement des impositions.

Art L.76 B L'administration est tenue d'informer le contribuable de la teneur et de l'origine des renseignements et documents obtenus de tiers sur lesquels elle s'est fondée pour établir l'imposition faisant l'objet de la proposition prévue au premier alinéa de l'article L.57 ou de la notification prévue à l'article L.76. Elle communique, avant la mise en recouvrement, une copie des documents susmentionnés au contribuable qui en fait la demande.



Foncier-Domaine :

On concentre, on

Les groupes de travail concernant les missions foncières, cadastrales et domaniales se suivent et se ressemblent : GT SPF Enregistrement le 16/09, GT Domaine le 29/09, GT Cadastre le 3/10.

L'état des lieux des missions était déjà convergent

- Objectif de départementaliser les SPF, dans un contexte toujours très tendu en terme de charges, d'abandon de la fonction de chef de contrôle, tandis que nombre de questions concrètes restent sans réponse pour l'enregistrement.
- Régionalisation et supra-départementalisation pour la gestion et l'évaluation domaniales, dans la foulée de la création de la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE).
- La révision foncière se poursuit, sur fond de calendrier incertain (échéances électorales), tandis que la RPCU (Représentation du Parcelaire Cadastral Unique, fusion du Plan cadastral et de la BD parcellaire de l'IGN) est en rideau en attendant que l'IGN puisse adapter ses outils.

Une même constante : un rapport charges/emplois insoutenable

- Les services de publicité foncière n'ont toujours pas digéré les 1500 suppressions infligées aux conservations des hypothèques sur la base d'une dématérialisation qui se fait attendre : le taux de télédéclaration des actes n'est encore aujourd'hui que de 42 % ! Mais la DG semble moins s'affoler des délais et de la dégradation des conditions de vie au travail des agents ... que les conservateurs ne s'en souciaient, au prix d'une pression insupportable, lorsque leur salaire en dépendait !
- Le Cadastre a eu plus que sa part de suppressions : plus de 600 géomètres non remplacés pour 140 suppressions officielles ! Si on rajoute à cela les déperditions dues à CDI-CDIF et le fait que la formation initiale «B Cadastre» est abandonnée depuis 2007, on mesure l'état du réseau pour faire face notamment à la révision ...
- Aux Domaines, les suppressions d'emplois risquent de s'abattre dès 2017. Depuis 2007, et le départ de nombreux agents expérimentés du fait du transfert, les Domaines étaient plutôt confrontés à l'équation des charges supplémentaires sans emplois dédiés : loyers budgétaires, gestion de la PIE, cessions, évaluation des biens domaniaux et des baux, ...

Une même actualité : pas de primes, instabilité des règles, recul des droits !

- Régime indemnitaire standardisé par le bas pour les agents des Domaines, qui entrent pour certains dans le champ de 3 des 7 dispositifs de garantie de rémunération mis en place depuis 2007, avec les contentieux assortis ! Un indemnitaire tiré vers le bas pour les agents des SPF et de l'enregistrement, et sans reconnaissance (comme partout ailleurs) des fonctions d'adjoint ! Rien pour les agents du Cadastre, avec un défraiement toujours indécent pour ceux qui se déplacent...
- Profil pour les A dans les pôles Domaine, affectation générique d'office «Fiper» pour les SPFE (et SDE ? Sans doute ...), flou sur les emplois.
- Transfert de la BNIPF au SDNC, resserrement régional des renforts topo, par regroupement des BNF, BPCI, BRF au sein de la BNIC (Brigade Nationale d'Intervention Cadastre), également gérée par le SDNC, le tout avec des perspectives encore imprécises de gestion des missions.

fusionne, on ventile

Partout, le même désengagement en terme de service public

- Libre accès dématérialisé au fichier pour les notaires : au prétexte du délai de publication, et en échange d'une hausse de la télédéclaration des actes (objectif de 100 %, mais rien ne contraint les notaires, et ils ne sont pas les seuls à déposer, donc l'objectif de 100 % est une illusion), la DG a passé un accord avec l'Ordre National des notaires, qui auront accès au fichier immobilier pour obtenir les renseignements précédemment délivrés par les SPF. Gain estimé de la mesure : 20 %. Solidaires Finances Publiques a rappelé que 750 suppressions avaient déjà été opérées, par anticipation et à tort, sur l'objectif de Téléactes à 100 % !
- Hausse du seuil des consultations des collectivités pour obtenir l'avis du Domaine à 200 000 euros, fin des consulta-

tions «officieuses» de ces mêmes collectivités. Pour Solidaires Finances Publiques, ce désengagement est plus que prématuré, dans la mesure où les fusions de collectivités vont générer une demande plus importante. Il faut donc maintenir les effectifs du Domaine dans tous les départements, et répondre à toutes les demandes des collectivités.

- Aucune décision en terme de moyens pour engager les investissements nécessaires en matière de plan cadastral : photos aériennes, remaniements, matériel topo, recrutements de géomètres et aides-géomètres ... C'est pourtant en se donnant les moyens d'un Plan cadastral de qualité que la convergence avec l'IGN pourra (peut-être) se faire dans des conditions acceptables.

Les dogmes de la DG sont toujours les mêmes

Bases nationales : exit les MMA, bonjour les bases nationales. Pourquoi pas ? Mais il faut d'abord répondre aux exigences de sécurité (pas de sujet, circulez, il y a rien à voir), d'accessibilité (on s'en occupe), et de fiabilité. Mais non, la polyvalence, le travail à distance, les fusions de services nécessitent d'avoir des bases nationales, et peu en importe le prix !

e.formation : réponse à tout de la DG, parce qu'elle économise des remboursements de frais, mais surtout parce qu'il n'y a aucun respect de présence de salles dédiées sur tous les sites, et parce que les agents sont priés de n'y consacrer que quelques instants sur leur poste de travail, la e-formation à tout crin est encore moins adaptée à des métiers aussi techniques que le foncier, domaine, missions civilistes.

Polyvalence : des brigadiers PCI et BRF de la nouvelle BNIC, des agents des SPF et de l'Enregistrement, des agents des

SIP, ... Cette obsession, pourtant démentie par toutes les études ergonomiques, reste le dernier moyen pour la DG de faire tout avec moins.

Travail à distance : renfort BNIPF à distance, évaluations domaniales du bureau, renforts topographiques et PCI à distance, la DG a trouvé son Graal ! Indigne sur le plan professionnel, cette obsession numérique va concrètement se heurter à l'obsession budgétaire ! Où vont pouvoir s'installer les collègues ? Dans les SDIF et SPF, où chaque poste vacant est immédiatement déconnecté par les CID ? Non, la pression sur les espaces de travail est bien la même partout.

C'est bien le service public qui est en cause.

Solidaires Finances Publiques n'a cessé de dénoncer ces dérives continues qui ont démuné les services au moment même où ils étaient le plus sollicités.

Nous avons raison !

- Sur les loyers budgétaires : Solidaires n'a cessé de remettre en cause cette mécanique budgétaire qui a abouti à geler plus de crédits que tout le budget de fonctionnement de la DGFIP ! 350 millions par an, c'est insoutenable !

D'autant plus que l'engagement de 20 % de retour pour améliorer l'immobilier n'a jamais été tenu ! Le Ministre a fini par admettre que les loyers budgétaires étaient une erreur. Soit. Mais par quelle supercherie lollienne vont-ils remplacer le monstre ? A suivre

- Sur les applications informatiques : Exigeant la compatibilité des applications, et qu'elles soient conçues en pensant à l'utilisateur quotidien, Solidaires Finances Publiques n'a eu de cesse d'exiger que la priorité soit donnée aux utilisateurs métiers. Hélas, la DGFIP n'a eu de cesse de déployer des usines à gaz, contre l'avis des informaticiens eux-mêmes (l'Opérateur National de la Paye), et investi plus de 3 milliards dans des « cathédrales » aujourd'hui en ruines. D'autres, comme Chorus, Agora, Sirhius, évoluent difficilement et à grand frais. Mais la DGFIP a également choisi de se jeter à corps perdu dans l'outil de flicage, Rialto et consorts ...

Désormais, ce sont les outils stratégiques qui sont menacés, le dernier en date étant Majic rendu indisponible entre le 7 octobre et le 7 décembre ! Qui s'en soucie ? Entre les jouets du pilotage managérial et les exigences du service public, la DGFIP a choisi ! Quitte à réduire la voilure et à ne plus accomplir l'intégralité de ses missions dans des conditions correctes.



Foncier-Domaine :

On concentre, on fusionne, on ventile ...



Derrière le désordre apparent, le grand bazar des réorganisations

Fusion des SPF

Solidaires Finances Publiques a dénoncé le manque de visibilité pour les agents, et exigé un calendrier plus précis, pluriannuel, département par département. Nous avons dénoncé l'approche dogmatique de la DGFIP, qui fait l'impasse sur le coût des aménagements induits, la déperdition d'agents expérimentés qui ne suivraient pas la mission, la non-reconnaissance des fonctions de chefs de contrôle, et finalement le gâchis généré.

Transfert de la BNIPF au SDNC

La DG a indiqué exclure toute perspective de régionalisation, mais réfléchir au pilotage des renforts. La mise en œuvre d'opérations «coup de poing», consistant à envoyer plus de brigadiers pendant des périodes plus longues dans les SPF les plus sinistrés, priverait de renfort de nombreux SPF. Solidaires Finances Publiques a rappelé l'historique, et la nécessité que l'administration s'engage sur la doctrine d'emploi, la rémunération et le défraiement des brigadiers, la pérennité de leurs missions. Les brigadiers, réunis en AG le 15 octobre 2016, ont acté leurs revendications, ... et posé le principe d'une action de grève pour se faire entendre.

Constitution de la BNIC

Beaucoup de flou persiste sur la manière dont seront pilotées les missions. Solidaires Finances Publiques dénonce le fait que derrière l'affichage de renforts, on ne fait qu'accumuler l'existant au détriment

des effectifs des directions. En l'absence d'une véritable politique en matière de remaniement et de vectorisation, il est à craindre que la DGFIP ne fasse que courir après la RPCU, en usant de la BNIC comme d'un emplâtre sur une jambe de bois. Un programme pluriannuel, une doctrine d'emploi, un protocole écrit, voilà nos exigences !

Création des pôles domaine

Pôles de gestion domaniale (PGD) régionalisés, pôles d'évaluation domaniale (PED) semi-régionalisés, sont les nouvelles structures qui vont absorber beaucoup d'inspecteurs domaine (et quelques B). Au profil (pour les A), bien sûr, comme si ils allaient être si nombreux à se précipiter vers un service qui couvrira de 1 à 4 départements, sans connaître leur régime indemnitaire, qu'il faille en plus leur imposer de passer sous les fourches caudines de l'avis hiérarchique. Le profil, cette antiquité courtelinesque à broyer les talents et à détourner les règles de gestion, qui avait fait pourtant la preuve de son inefficacité chronique à la fin du vingtième siècle, représenterait donc aux yeux de nos dirigeants éclairés le comble de la modernité pour le troisième millénaire ...

Que restera-t-il dans les départements ? Le reste : un service de gestion domaniale restreint, des cadres privés de troupes, ou des troupes privées de cadres, proies toutes désignées des insoutenables suppressions à venir.

Depuis longtemps, Solidaires Finances Publiques revendique une ambition sur les missions foncières, cadastrales, patrimoniales, domaniales. Il serait plus que jamais temps pour la DGFIP de s'inscrire réellement dans le cadre de l'organisation territoriale de l'Etat, non pour apporter ses propres délocalisations au grand puzzle destructeur de la réforme territoriale et de l'affirmation des métropoles, mais pour apporter ses prestations à l'ensemble des collectivités, et singulièrement de celles qui en ont le plus besoin : les plus petites, les plus éloignées, les plus fragiles. Mais non, ça coûte au budget de la DGFIP ! Alors on préfère engraisser des banques internationales spécialistes en «enfers sociaux» et leurs filiales à titre d'opérateurs privés pour faire deux fois et mal le travail des agents (soit-disant que ça les renforce et que ça les cautionne) plutôt que de rémunérer correctement les agents DGFIP, on préfère laisser les collectivités aux prises avec les grands cabinets privés plutôt que de développer le service foncier 67, on préfère abandonner le fichier aux notaires plutôt que de développer un observatoire de l'immobilier neutre et indépendant.

C'est un choix récurrent que ne peut que dénoncer Solidaires Finances Publiques car c'est un choix budgétairement absurde et de courte vue, socialement toxique, et civiquement désastreux.

ENFiP :

L'arrivée des stagiaires «ils sont là»

Les stagiaires de l'ENFiP, promotions 2016-2017, sont arrivés dans les écoles !

Entre septembre et octobre ce sont 360 inspecteurs, 1110 contrôleurs et 370 agents administratifs qui sont arrivés dans les 5 établissements de l'ENFiP : Noisy le Grand, Noisiel, Clermont-Ferrand, Lyon et Toulouse.

Les cadres A ont été accueillis le 1er septembre à Noisiel, Clermont-Ferrand et Toulouse pour une formation initiale de 11 mois ; les cadres B sont à Noisy-le-Grand, Lyon, Clermont-ferrand et Toulouse (programmeurs) pendant 7 mois tandis que les cadres C sont à Noisy-le-Grand, Noisiel, Clermont-ferrand et Toulouse pour une formation initiale de 6 semaines depuis le 3 octobre. Rappelons par ailleurs que la promotion 2017 de techniciens géomètres est attendue à Toulouse pour mars 2017. Ce cursus de formation est de 18 mois et la promotion 2016 suit actuellement les enseignements spécialisés «TG».

Solidaires Finances Publiques maintient son attachement à ce que les formations initiales soient dispensées sur tous les sites pour garantir une offre diversifiée de lieux à tous les stagiaires et une réelle mixité des publics apportant une richesse essentielle à ne pas négliger.

Le seul syndicat présent partout, toute l'année : 100 % des stagiaires sont accueillis par Solidaires Finances Publiques



Les équipes militantes de Solidaires Finances Publiques les ont accueillis dès le premier jour et les accompagneront tout au long de leur formation.

Les premiers jours, sur tous les sites, tous les stagiaires ont pu rencontrer les équipes de Solidaires Finances Publiques sur un stand pendant 3 jours.

Ensuite, chaque école dispose d'une salle syndicale individuelle ou intersyndicale.

Ainsi, tous les stagiaires de **tous** les établissements ont un moyen de rencontrer un militant syndical de Solidaires Finances Publiques sur site.



Un syndicalisme solidaire à vos côtés, avant, pendant et après la formation initiale

• Pendant la préparation au concours

Pour aider encore davantage les inscrits aux concours internes ou externes, Solidaires Finances Publiques complète son dispositif « Prête moi ton concours » et les « Jurys oranges » en publiant un guide des recrutements et des concours DGFIP.

Ce document, en libre consultation sur le site, est un outil précieux pour les militants et les personnes souhaitant connaître les épreuves des concours, les voies de recrutements et les dates des concours à venir. Il fournit par ailleurs un aperçu des doctrines d'emplois et donne également les coordonnées des militants en charge de ces questions. A faire circuler auprès des amis, de la famille et des collègues qui souhaitent passer, et réussir un concours de la DGFIP !!



• Pendant la formation initiale

Le syndicalisme est indispensable aux stagiaires, du 1er jour lors de l'accueil, en passant par les conseils pour les affectations, mais aussi pour la défense en cas de difficultés en cours de formation jusqu'à l'action collective pour défendre ses droits.

Ainsi, l'action militante de Solidaires Finances Publiques dans les sections ENFiP Stagiaires se décline en 4 verbes : **INFORMER, REPRESENTER, DEFENDRE et PARTICIPER.**

INFORMER : c'est être là pendant toute la formation ; c'est tenir des permanences au delà des premiers jours. En plus des brochures d'accueil, des HMI, de la newsletter nationale et de L'Unité distribués par les correspondants de groupe, nous avons créé en 2015 deux nouveaux supports d'information : le 1er journal INTERACTIF «Brèves d'écoles» et la page Facebook des sections stagiaires.



«Solidaires Finances Publiques réunit tous les mois lors de ses HMI environ 40 % des stagiaires»

REPRESENTER : les sections représentent les stagiaires face à l'administration et en particulier lors des Conseils de promotions pour lesquels Solidaires Finances Publiques arrive historiquement toujours premier aux élections appuyé par une très forte participation (plus de 87 % en moyenne).

DEFENDRE : tout long de la scolarité, mais aussi au moment crucial du projet des affectations, plusieurs centaines d'agents bénéficient des conseils et de la défense des élus en CAP nationale.

Et pour chacune et chacun, le syndicalisme que pratique Solidaires Finances Publiques à l'ENFiP, comme dans toute la DGFIP, c'est le moyen de **PARTICIPER** : de participer à l'activité de sa section locale, de participer aux instances avec l'administration, de participer pleinement à ce qui fait notre vie collective au travail, à la DGFIP.

Les publications

Pour donner un premier aperçu des engagements de Solidaires Finances Publiques, une brochure spéciale écoles et stagiaires a été conçue et diffusée à tous les arrivants à l'ENFiP.

On peut la feuilleter également dans la rubrique «les actualités/écoles» du site (www.solidairesfinancespubliques.fr).

Les stagiaires reçoivent principalement des publications « papier ».

Nous faisons ce choix, non pas pour des raisons d'esprit rétrograde ou réfractaire au numérique mais nous nous refusons à « spammer » les stagiaires sur leur BAL professionnelle. Par ailleurs, nous diffusons par voie dématérialisée aux agents dès lors qu'ils nous ont donné leur autorisation via un bulletin de contact afin de présenter au plus grand nombre les ouvrages qui sont au cœur de notre activité.



Pour apporter le maximum d'informations aux stagiaires, différentes plaquettes leurs sont distribuées tout au long de la période de formation initiale.

Pour les stagiaires A et B, trois plaquettes viennent jaloner leur parcours :

- une plaquette d'accueil reprenant l'essentiel des informations qui leur seront utiles tout au long de la scolarité (contenu de la formation, indemnitaire, classement dans leur nouveau grade, etc...),

- une plaquette explicative des règles de gestion dans le cadre de leur 1ère affectation,
- une plaquette de fin de scolarité leur apportant des informations en lien avec le stage mais également avec leur future prise de poste.

Pour les stagiaires C, compte tenu de la très courte durée de leur formation, une seule plaquette est diffusée. Néanmoins, les équipes militantes des sections et des écoles restent mobilisées pour répondre

à toutes leurs questions.

Toutes ces plaquettes, fortement techniques, jamais égalées par ailleurs, sont également disponibles sur le site de Solidaires Finances Publiques rubrique « les actualités/écoles ».

Force est de constater lors des accueils des stagiaires externes notamment, que nombre d'entre eux, ont déjà consulté les plaquettes des années N-1 pour se faire une idée de ce qui les attend à l'EnfiP !

Des supports numériques sont venus progressivement compléter cette large palette d'informations : la newsletter [L'Unité@info.fr](mailto:LUnité@info.fr) et la page du site à la rubrique « les actualités/écoles ».

En 2015, avec l'implication des sections stagiaires et des militants en charge des écoles, un journal des sections des 5 écoles et de tous les grades a été lancé : le journal Brèves d'écoles.

Tout son intérêt est d'être diffusé en format numérique car il a un format particulier : c'est notre premier journal interactif !!

Mieux que la voie chère à Harry Potter, il faut cliquer sur la pastille !



C'est magique ! : vous êtes redirigé automatiquement

vers une information mise à jour sur le site de Solidaires Finances Publiques. Juste un clic, et c'est le déclic !



Le syndicalisme des stagiaires à l'ENFiP

Élections, Affectations :

1 stagiaire sur 2 ...

Adhésions :

1 stagiaire sur 3 ...

... fait confiance à

Solidaires Finances Publiques

De bons résultats et une grande homogénéité sur les promos 2015/2016 des inspecteurs, des contrôleurs et stagiaires A et B de Toulouse :

- **1er chez les A avec 44,5%,**
- **1er chez les B avec 47,3%,**
- **1er à Toulouse avec 53,1%**
- **les doubles de demandes de mutations confiées chez les A (30%) et pour les B (36%)**
- **les adhésions pour les A (35%) et pour les B (32%) (Toulouse inclus).**

Les conseils de promotions sont les instances démocratiques et représentatives qui ont été mises en place pour pallier l'absence de Comité Technique Local des stagiaires. C'est la seule instance officielle où les stagiaires élus (avec près de 90% de participation) peuvent interpeller la Direction de l'ENFiP sur la scolarité et l'ensemble de leurs revendications.

Trois conseils de promotion sont renouvelés chaque année : un pour les inspecteurs, un pour les contrôleurs et un pour l'ensemble des A et B de l'ENFiP de Toulouse.

Les élections à Toulouse ont eu lieu le 3 novembre (résultats à consulter sur le site car non connu au moment de la rédaction de cet article) et les élections des inspecteurs et contrôleurs généralistes auront lieu le 16 novembre.

Compte tenu de la trop courte durée de la formation initiale des agents C, il n'existe pas de conseil de promotion pour leur catégorie.

Solidaires Finances Publiques est la seule organisation à présenter tous les ans des listes complètes de représentant(e)s.

Pour cette promotion, vous retrouverez les listes des représentants sur notre site à la rubrique «les actualités/écoles» : pour Toulouse une liste de 10 candidat(e)s, pour les inspecteurs généralistes une liste de 12 candidat(e)s et pour les contrôleurs, 16 candidat(e)s répartis sur toutes les écoles de formation.

Les représentants de Solidaires Finances Publiques présents dans toutes les écoles, se chargent de relayer leurs revendications dans les groupes de travail avec la Direction Générale mais aussi en CAP nationales.

Cap ou pas cap ? Tout est dans la question en matière de formation initiale !

Le mois de septembre est synonyme de rentrée scolaire. A la porte des écoles, nos chères petites têtes brunes, rousses ou blondes se retrouvent, plus ou moins emballées à faire la connaissance de leur nouveau maître ou nouvelle maîtresse. Un peu plus loin, devant les lycées et collèges, un autre monde se dessine sous les pieds d'une jeunesse en quête d'identité et d'une orientation professionnelle bien complexe à visualiser à leur âge. La rue du bac traversée, son univers devient université ou grande école, avec son lot de stress, de compétitions, d'angoisse en l'avenir, mais aussi d'insouciance, de mojitos, de pizzas ou de Kebab à défaut de truffes et de foie gras !

Une petite partie de cette jeunesse va alors traverser, en amont ou en aval de la rue du bac, une passerelle qui concourra à la mener vers les bancs de l'ENFiP. Cette dernière dressée sur les fondations des ex- ENI (École Nationale des Impôts) et ENT (École Nationale du Trésor) accueille désormais, entre septembre et mai, les formations initiales des agents C, B, A ainsi que celles des agents Pacte. Baptisé(e)s stagiaires durant toute la durée de leur formation, les lauréates et lauréats des concours externes et internes, ainsi que celles et ceux qui ont été recrutés par voie contractuelle, vont suivre le cycle de formation initiale qui leur est dévolu. Cartable sous le bras ou sac au dos, toutes et tous s'interrogent sur le parcours qui les attend. Certaines et certains ne cachent pas leur empressement à sortir d'un système scolaire qui les poursuit depuis la plus petite enfance, d'autres leur inquiétude à y retomber, d'autres sont soulagé(e)s de pouvoir poser leur besace souvent remplie de désillusions professionnelles et d'engranger enfin des savoirs porteurs d'un nouvel espoir, sans oublier toutes celles et ceux qui aspirent à forger une professionnalisation au long cours.

Au carrefour de toutes ces attentes, parfois contradictoires, la formation initiale se doit de donner le cap, non pas en faisant abstraction des différences qui foisonnent au sein des populations stagiaires, mais en recherchant à les amener toutes et tous à un même niveau de connaissances professionnelles. Ainsi, elle se doit aussi de leur garantir un enracinement durable dans la vie et les

métiers de la DGFIP, comme de leur apporter tous les atouts nécessaires pour leur assurer un déroulement de carrière optimal. La formation statutaire et initiale a également, pour objectif de préparer les stagiaires aux réalités des premières confrontations avec la vraie vie DGFIP et donc à leur première prise de poste. Cette dimension intervenant en toute logique à la fin d'un cursus plus ou moins long selon les catégories.

La formation initiale actuellement dispensée par l'ENFiP entend ainsi constituer l'architecture de base de tous les savoirs, savoir-faire et savoir-être sur lesquels les agents et agentes de la DGFIP pourront compter et s'appuyer tout au long de leur carrière et plus particulièrement au tout début de celle-ci. Mais ce n'est vrai que pour partie, car lors de la création des nouvelles scolarités ENFiP, l'administration a arasé certains enseignements théoriques et pratiques pour éviter de devoir allonger les durées statutaires des formations. Ceci s'est fait au détriment de savoirs socles essentiels et d'une pédagogie «professionnalisante». Il est évident que cette erreur historique se paye chèrement aujourd'hui. Face à ce constat, l'administration est confrontée à un dilemme : investir dans l'avenir en se donnant les moyens d'asseoir une formation initiale ambitieuse tant pour les agents que pour la DGFIP ou jouer la carte de l'utilitarisme en sabordant l'existant et en enfermant les nouveaux recrutés et promus dans des ornières fonctionnelles, dont il leur sera difficile de s'extraire, faute de formation en cours de carrière adaptées et de mouvements de mutations fluides.

Pour Solidaires Finances Publiques, la formation est un droit et constitue un «patrimoine DGFIP» indispensable qui ne peut être bradé. Elle est l'ossature aussi bien des compétences et des technicités individuelles que de la légitimité de la DGFIP à être une administration phare et essentielle pour le pays.

Ne perdons pas de vue que la fragilisation et la minimisation de la formation initiale conduiront à construire sur du sable tous les parcours de carrière ainsi que les savoirs, savoir-faire et savoir-être d'aujourd'hui, de demain et d'après-demain !

Le syndicalisme des stagiaires à l'ENFiP (SUITE)

Sur le fond, les promotions se succèdent, des avancées sont obtenues (liste non exhaustive) :

- un parc de 51 logements conventionné est proposé cette année aux programmeurs de Toulouse,
- l'abandon de la réduction des frais de stage pour les inspecteurs si le stage se déroule dans le ressort de la résidence familiale du stagiaire,
- le positionnement des contrôles de connaissances le lundi après-midi (avec déplacement des cours du lundi matin au mardi après-midi),
- des retours d'expérience de stagiaires des promotions précédentes avant le choix de la dominante (ce que propose Solidaires Finances Publiques dans ces HMI depuis toujours!!).

Mais des sujets et des injustices demeurent (liste non exhaustive !!) :

- les applications et outils informatiques omniprésents à la DGFIP et «omni-absents» à l'école,

- le rythme soutenu de la scolarité et le manque de temps de respiration,
- le stress inutilement généré par les contrôles de connaissances,
- l'indemnité de stage, quelle que soit la formation, est sous-dimensionnée et ne couvre pas l'intégralité des frais engagés par le stagiaire,
- il existe une réelle inégalité de traitement social en matière de logement suivant le lieu de la scolarité et sa durée,
- en matière de rémunération, l'indice de l'inspecteur stagiaire «pur externe» est inférieur à celui d'un agent C ou B recruté par voie de concours externe,
- la liste des professions salariées prises en compte lors des opérations de classement demeure trop limitative.
- les effets pervers du stage probatoire pour les contrôleurs contractuels en situation de handicap,
- toute la gestion des agents C de leur intégration à leur titularisation, ...

Pour tout ce qui touche l'accompagnement social des stagiaires, la DGFIP fait la sourde oreille !

Et des sujets sont imposés et découverts (liste non exhaustive!!) :

- les stagiaires contrôleurs généralistes de cette année ont dû se prononcer sur leur lieu de stage de découverte (une semaine fin novembre) ET d'immersion (4 mois de mai à août 2017) en une semaine top-chrono !
Peu importe qu'ils ne connaissent pas l'environnement de la DGFIP et ses subtilités (RAN, affectations, etc...) ... peu importe qu'ils aient des enfants scolarisés ... peu importe qu'ils aient des démarches administratives par-dessus la tête pendant cette semaine là ...
- L'e-formation qui ne devait concerner que des cours «légers», a été dispensée pour les premiers cours de Gestion Publique Locale, ...

De la préparation du concours, à la bataille pour les listes complémentaires, en passant par les premières affectations, la titularisation et les problèmes d'installation (logements, erreurs de rémunération, frais de déplacements, etc.), les sujets syndicaux ne manquent pas !

Le syndicalisme à l'ENFiP, c'est aussi une formation syndicale !

Solidaires Finances Publiques permet aussi à celles et ceux qui le souhaitent d'accéder à la formation syndicale tout au long de l'année.

L'équipe de la formation est disponible pour se rendre sur les différentes écoles et animer des formations adaptées aux besoins.

Ainsi, les équipes de stagiaires 2015/2016 volontaires ont été formées aux affectations et aux règles d'entretien évaluation.

Prendre part à la vie syndicale, c'est évoluer et réfléchir ensemble à nos conditions de travail, de scolarité, rêver à une meilleure DGFIP et pour vivre de belles expériences collectives !

C'est aussi partager des valeurs : engagement, convivialité, unité et indépendance !!





Il faut sauver le panda **ROUX**

Nous n'évoquerons pas ici le sort de votre animal favori (bien qu'il eût lui aussi pu faire l'objet d'un bulletin alarmiste), mais d'un logiciel installé sur les ordinateurs de la DGFIP, dont le logo représente ce renard de feu, le navigateur internet Firefox de Mozilla.

Sans être complètement catastrophique, la situation du navigateur est inquiétante. Son utilisation baisse régulièrement et cède du terrain progressivement, notamment face à Chrome du géant Google. On estime que Mozilla Firefox est utilisé aujourd'hui par moins de 10 % des internautes (30 % en 2010), alors que Chrome occupe lui 50 % du marché.

Après tout ce n'est pas si grave...

Si. C'est votre liberté qu'on assassine. Car Firefox est un cas à part dans le paysage, c'est un logiciel fait par des gens pour des gens. Il n'est pas là pour capter et distribuer des profits à un quelconque actionnaire, faire de vous un produit. La disparition de ce navigateur remarquable, au code source ouvert et respectueux des standards mettrait Google en situation de quasi monopole, ce qui aurait des conséquences tragiques sur vos libertés numériques, déjà bien attaquées.

Standards + logiciel libre = charabia

Tout d'abord, qu'est-ce qu'un navigateur ? C'est une paire de lunettes qui transforme le code qui circule sur l'internet en texte et image humainement compatible. Ainsi, tel Néo déchiffrant la matrice, le navigateur nous permet de lire et d'interagir avec une information comme cliquer sur un lien ou saisir un texte pour une recherche (vous pouvez voir la matrice d'Ulysse avec un clic droit et afficher la source).

Au début de l'internet, les sites avaient des petites étiquettes « optimisé pour Internet Explorer » ou « optimisé pour Netscape ». Ces « optimisations » n'étaient que des fonctionnalités que se proposaient d'afficher ces deux navigateurs, imaginez votre paire de lunettes vous permettant de lire le texte en gras mais pas en italique...

Ainsi, en maîtrisant l'affichage des contenus, l'information ne dépendait plus de l'auteur, mais glissait vers le navigateur et l'entreprise qui le propose.

Face à ce grand bazar (nous sommes dans les années 90), l'inventeur du web, Tim Berners-Lee, fonde le World Wide Web Consortium (W3C), afin d'établir des standards permettant d'homogénéiser la façon d'écrire le code, et donc son affichage par les navigateurs.

Microsoft, avec Internet Explorer a longtemps résisté à l'adoption totale de ces standards, mais a finalement, et de ce fait, perdu la bataille face à Firefox, puis Chrome.

Que reste-t-il aujourd'hui de cette époque où Microsoft pensait imposer son standard ? Entre autres une application de gestion RH que vous utilisez tous, incompatible avec les navigateurs récents : Agora... Une belle épine dans le pied,

freinant la migration vers des systèmes modernes et mieux sécurisés. Cet exemple parmi beaucoup d'autres prouve à quel point il est stratégique d'utiliser un navigateur respectant les normes édictées par le W3C. C'est la ligne que Mozilla Firefox se fixe depuis sa naissance. Il est aussi important que le code source (le programme) de votre navigateur puisse être disponible. Imaginez un instant que votre navigateur, en plus de sa fonction première, dispose de fonctions cachées. Imaginez, par exemple, qu'il active le micro de votre PC, et transmette à un tiers tout ce qu'il entend dans la pièce. C'est loin d'être de la science-fiction – certains comme Google le font d'ailleurs très officiellement et avec votre consentement sur vos smartphones Android si vous activez « OK Google »!

En utilisant un navigateur au code source ouvert (logiciel libre), et c'est le cas de Mozilla Firefox, vous aurez la quasi certitude qu'une telle fonctionnalité cachée n'existe pas, le code étant contrôlable (nous ne vous demandons pas de le faire...).

D'accord, mais en quoi Firefox influe-t-il sur les tendances du web ?

Prenons un exemple concret, le petit cadenas s'affichant sur les sites sécurisés (votre banque, le PIGP...).

Imaginez la scène suivante : vous partez à l'étranger. Sur place, une personne vous indique que le guichet de retrait d'argent liquide le plus proche se trouve dans la rue adjacente. Vous vous y rendez. Vous tapez votre code de carte. Un homme passe dans votre dos. Rien ne sort, pas d'argent. Vous venez de vous faire avoir avec un guichet piégé.

La même scène, avec le cadenas : Vous êtes toujours à l'étranger. Devant le guichet, votre carte bancaire contacte automatiquement la préfecture (le tiers de confiance) pour savoir si le guichet situé à cette adresse est un guichet contrefait. Si la préfecture lui répond que oui, votre carte se désactive, vous stoppez là. Dans le cas où le guichet est valide, vous pourrez entrer dans une pièce isolée de telle sorte que l'homme qui passe dans votre dos ne puisse voir votre code.

C'est donc cela le petit cadenas, une sécurisation de vos échanges sur internet. Sauf que... ce n'est généralement pas gratuit et assez compliqué à mettre en place. Quelques pourvoyeurs de petits cadenas en proposent bien des gratuits, mais on a appris récemment que certains avaient plus ou moins falsifié les cadenas délivrés (des faux papiers en quelque sorte).

La fondation Mozilla, considérant que promouvoir un navigateur certes sécurisé mais mettant l'utilisateur à la merci de contrefaçons n'était

pas souhaitable, s'est attaquée au problème. Elle propose la délivrance gratuite, simplifiée et automatisée de certificats (cadenas) avec le service Let's Encrypt. Ce qui permet de démocratiser les échanges sécurisés sur internet.

A l'inverse, depuis quelques mois, les services de vidéo à la demande (VOD-Netflix par exemple) connaissent un essor considérable. L'accès au service se fait via un navigateur internet, cependant, le contenu (films, séries) doit être protégé afin de ne pas être piraté. Cette protection se fait avec des verrous numériques (DRM), qui viennent s'intégrer dans l'application, au cas particulier, notre navigateur. Le problème du verrou, c'est qu'il est fermé (par définition), le navigateur ne contrôle donc pas son fonctionnement. La fondation Mozilla a longuement résisté à activer une telle fonctionnalité, mais a fini par céder. Force est de constater que le poids actuel de Mozilla Firefox n'est plus suffisant pour que certaines sociétés pénètrent en toute opacité sur votre PC, et c'est tout à fait regrettable.

Enfin bon, je sais bien, mais peu importe, je n'ai rien à cacher, rien à me reprocher

On peut voir cela comme ça. Nous vivons dans une démocratie fonctionnant à peu près correctement. Pour l'instant... Et même dans cette démocratie, on observe quelques dérives en termes de libertés numériques, amplifiées par les vagues d'attentats récentes. Dérives qui, combinées à l'appétit féroce des grands acteurs du web marchand (pour lequel le produit c'est vous, ne l'oublions pas) et quelques truands (ce sont parfois les mêmes), font d'internet un territoire hostile.

Il est donc important de bien choisir les outils pour y accéder, et de réfléchir à notre identité numérique. Qui accepterait, en entrant dans un commerce, qu'un vendeur fouille votre sac, en retire votre carte d'identité et votre dernière liste de courses, puis fasse une photocopie de tout cela et enfin classe dans un dossier à votre nom, pour éventuellement le revendre ?

Alors, on reprend tout ? Mais comment ?

Installez ou réinstallez Mozilla Firefox, et redevenez propriétaire de votre identité numérique. Solidaires Finances Publiques pose quant à lui la même revendication s'agissant de notre informatique à la DGFIP, des outils et logiciels que nous utilisons, le recours au « libre » au delà de la seule philosophie communautaire et non propriétaire garantit une meilleure sécurisation et confidentialité des flux de données qui circulent. L'Etat ne doit pas rester un timide consommateur du libre mais devenir un véritable acteur de la Communauté.

Gestion publique :

SPL abandonné en rase



Un réseau comptable divisé par deux ...

1815 nouvelles suppressions d'emplois à la DGFIP sont programmées au projet de loi de Finances de 2017. C'est une nouvelle saignée en perspective pour le réseau des ex-trésoreries qui a déjà lourdement versé son tribut à l'«exemplarité» de Bercy. Une «saignée» qui n'est moindre qu'en apparence par rapport aux années précédentes, le volume des suppressions étant «diminué» des 500 emplois destinés, aux dires de la DGFIP, à faire face à la mise en place du Prélèvement à la Source.

Disons le autrement et pour donner une autre visibilité à ces chiffres : cette saignée en emplois constante depuis plusieurs années, entre 1998 et aujourd'hui, c'est la disparition de près de la moitié des postes comptables de l'ex Direction Générale de la Comptabilité publique !

... condamné à s'effacer ...

Après le projet Sautter en 2000 et sa tentative d'attaque de front, tâche par tâche, mission par mission, département par département, la direction générale est parvenue à reconfigurer, au fil de ces bientôt vingt ans, l'activité des postes comptables et leur maillage territorial. La méthode est connue du secteur privé : l'employeur réduit progressivement le nombre des emplois tout en prétendant sauvegarder l'entreprise jusqu'au moment où, les effectifs étant réduits à la portion congrue, il la ferme !

Mais l'homéopathie a ses limites et l'accumulation des réformes a déjà pro-

fondément transformé l'exercice des missions dans le réseau comptable.

Les agents ne sont pas dupes et ont bien conscience de ce qui se trame ! L'observatoire social interne révèle que 42% des agents de la DGFIP déclarent que leur motivation diminue. Ce chiffre est sur une pente ascendante, pour des agents désabusés bien présents dans les ex-trésoreries.

Comment se sentir motivés quand votre travail auprès des collectivités locales et de leurs administrés est sans cesse remis en cause ; quand votre administration même juge opportun de laisser aux collectivités locales la possibilité de recourir à des sociétés privées pour effectuer le recouvrement amiable des produits locaux ; quand le couperet des suppressions d'emplois tombe d'en haut -et d'un peu moins haut au niveau du département avec les désimplantations décidées par les directions locales- ignorant la charge de travail et l'investissement des agents sur le terrain ? Comment se sentir motivés quand l'Inspection Générale des Finances, mandatée fin 2014 par Bercy identifie 1227 trésoreries répondant à un seuil de «difficulté structurelle» qu'elle définit et établit inférieur ou égal à 4 ETP ; quand la direction générale décide unilatéralement la constitution de centres de services communs ou de «services d'aide au réseau», quand elle poursuit la «rationalisation» de son activité dans le cadre de la convention entre la DGFIP et la Caisse des Dépôts ?

... honteusement abandonné par la DGFIP !

Comment, agent(e) dans de telles conditions, se sentir en sécurité pour l'avenir ? Comment continuer à donner du sens à son investissement au quotidien dans un travail auquel on est attaché mais qui est constamment saboté par une succession de réformes qui lui retire toujours plus de sa dimension de service public ? Comment comprendre que celles et ceux en haut de la pyramide, là-bas à Bercy, prennent des décisions

qui cassent l'outil qu'ils seraient pourtant censés défendre et, mieux, promouvoir et renforcer ? Comment imaginer que les mêmes puissent ignorer le rôle du comptable public et de ses agents auprès des collectivités locales, de leurs élus et de leurs services ?

C'est incompréhensible ! C'est inimaginable ! Honte à ces hauts fonctionnaires qui n'ont de cesse de détruire le service public au service de la collectivité et des citoyens, en donnant des consignes d'allègement de charges aux comptables au nom de nouveaux désengagements de l'État. Après leur avoir demandé de dissuader les ordonnateurs de «remunicipaliser» certains services, -compte tenu des charges induites pour la DGFIP- ils leurs fournissent désormais un «cadre méthodologique leur permettant d'accompagner les maires» des communes de moins de 1500 habitants dans la dissolution de leurs CCAS, dissolution prévue par la loi NOTRÉ pourtant non obligatoire !

Est-ce étonnant que de plus en plus de collectivités s'interrogent sur le versement de l'indemnité de conseil ? L'administration retire les moyens au réseau et entretient le doute chez les élus locaux sur les capacités du comptable public à répondre à leurs besoins.

Or le besoin existe !

La démocratie locale, c'est toujours le tissu dense de ses 36.000 communes ! Le réseau des trésoreries est pourtant celui qui est le mieux à même de connaître l'environnement comptable et la situation financière de ces collectivités. L'historique des paiements avec le compte de gestion, la capacité d'auto-financement, le niveau d'endettement sont connus du comptable public et de ses agents. Ils permettent un conseil en temps réel qui n'attend pas comme un organisme bancaire le compte administratif, une fois l'an, pour produire une analyse financière. C'est également une connaissance des mécanismes budgétaires à disposition, dans la proximité toute l'année, des équipes municipales qui n'y sont pas toujours préparées.



campagne

CSC-SAR de simple étai ... momentané

Pour la DGFIP, sa décision d'«expérimenter» au second semestre 2016 des Centres de Services Communs (CSC)*, avait «pour objectif d'exercer à distance, pour le compte d'un comptable public, le contrôle et le paiement de la dépense locale ainsi que la prise en charge et le recouvrement des produits locaux d'une ou de plusieurs collectivités dont les pièces comptables et justificatives sont dématérialisées». Sans oublier dans le domaine de la comptabilité, les contrôles comptables, la préparation et l'élaboration du compte de gestion sur chiffres, l'anticipation des opérations de clôture, la mise à jour de l'état de l'actif, l'initialisation et la reprise de la balance d'entrée... Autrement dit le comptable se retrouvait «à nu».

Exit le nouvel acronyme CSC. Sans doute sentait-il trop le CSP, Centre de Services Partagés, le CPS, Centre de Prélèvement Services, le Centre d'Encaissement et autres Centres à la DGFIP et ailleurs notamment de traitement industriel et notamment constitutif d'un éloignement du service public. Sans doute fallait-il pour le gouvernement, le Ministère et la DGFIP rassurer les élus locaux -qui n'ont bénéficié d'aucune communication préalable sur les SAR- et éviter l'affichage trop évident que constituait pour ceux-ci la création de telles structures.

Ainsi l'objectif final disparaît de la présentation des SAR, «Services d'Assistance à Réseau», un intitulé qui renvoie aux cellules d'appui et autres services d'assistance déjà existants et semble ainsi moins menaçant !

SAR : une «expérimentation» alibi en mode «pré-généralisation» ...

Les objectifs et le champ de compétences des SAR reprennent l'ensemble des «processus et procédures» recensés dans le projet de CSC. Ce qu'il reste au comptable «de proximité» n'est pas plus rassurant avec le mal nommé «service d'appui au réseau» qu'avec le centre de services communs. Les «tontons flingueurs» du SPL ont juste mis des silencieux sur leurs armes de destruction massive du réseau.

SAR, un simple changement de nom pour une entreprise de dynamitage du maillage des trésoreries déjà réduit de moitié. Trente-six «expérimentations» sont d'ores et déjà lancées dans vingt-neuf départements sans aucune publicité. Pourtant

la direction générale n'est pas avare de «propagande» sur Ulysse. Comment douter, au regard des suppressions d'emplois, de la réduction par deux du nombre des trésoreries et du dépouillement des missions et tâches attachées au secteur public local, qu'ils préparent une «généralisation» et une concentration de l'ensemble des opérations pouvant leur être déléguées ? Lors du prochain recensement servant de base à l'implantation des effectifs, le poste «déléguant» ne risque-t-il pas la double peine ? Nouvelle amputation en emplois correspondant aux charges transférées, et perte de la maîtrise de la chaîne de travail déportée en dehors du poste.

Une déresponsabilisation rampante

A travers les opérations visées par la mise en œuvre du SAR, c'est l'autonomie même du comptable et son rôle qui sont attaqués ! L'administration veut obliger le comptable à travailler selon des schémas pré-définis censés optimiser la gestion de la recette et de la dépense. A titre d'exemple, le paramétrage de l'automate de poursuites, avec la programmation de la phase comminatoire immédiatement après l'avis des sommes à payer, allège la charge de travail du comptable et de son équipe, mais elle s'effectue au détriment du redevable avec recouvrement par voie d'huissier de justice et 15% de frais alourdissant sa dette sans aucune possibilité de levée.

L'application intensive du Contrôle Hiérarchisé de la Dépense réduit les capacités d'appréciation du comptable et de ses

agents au détriment par exemple de la qualité comptable, chère à la DGFIP, sur l'inventaire. Ceux-ci peuvent préférer aujourd'hui faire un surcroît d'effort en visant les dépenses d'investissement pour préserver la qualité comptable. Ce qui constituera demain un gain de temps majeur alors que la plupart des ordonnateurs n'est pas en capacité de produire des flux informatisés d'inventaire.

L'article 40 de la loi du 20 décembre 2014 va tendre, avec les suppressions d'emplois, à transférer le recouvrement des produits locaux vers des «officines» privées dès lors interfaces «naturelles» entre les collectivités et les administrés. L'organisation de l'activité des postes comptables, avec en back-office, les SAR va remettre en cause la relation exclusive et directe entre le comptable public et la collectivité.

* voir notre article dans l'Unité n° 1074

Dans ces conditions, comment le comptable public va-t-il pouvoir continuer à opposer à la collectivité locale sa responsabilité personnelle et pécuniaire ? Puisque, dans le schéma du CSC/SAR, la convention de mandat qu'il est amené à passer lui retire le contrôle direct des activités auxquelles elle correspond. C'est une question essentielle pour tout comptable que semble ignorer délibérément la DGFIP dans sa recherche éperdue à démanteler les services publics de proximité et à diminuer les effectifs au mépris de la gestion et de la bonne utilisation des deniers publics dans l'intérêt général !

SIE : **Retour sur le passé**



Lors du CTR du 29 septembre 2016, le Directeur Général a refusé de retirer la fiche sur le travail à distance qui entérine la possibilité pour les directions locales de créer des structures «multi-SIE» (un SIE prend à sa charge une tâche pour d'autres SIE) et «mono-SIE» (suite à une fusion, l'antenne restante opère des missions pour le compte du SIE absorbant).

On pourrait décrier à l'envi et avec raison l'ASR (adaptation des structures du réseau) concernant le SIE, pierre angulaire de la filière des

professionnels. Les arguments pour ne pas jouer au meccano une fois de plus ont été maintes et maintes fois développés.

Mais, ce n'est pas tant la réforme qui hérisse le poil des agents en poste, que le sentiment de sans cesse devoir en faire plus sans, qu'à un quelconque moment, l'administration arrête de charger la barque. Car ce fameux «travail à distance» n'est pas une réforme isolée qui serait juste un petit truc de nature à dépanner quelques directions.

Ce n'est pas qu'une réforme de plus, ce n'est pas un nouvel espace de liberté en matière de mode de travail, ce n'est pas qu'un clou de plus dans le cercueil des SIE. C'est surtout une brique de plus dans la charge des SIE.

Chaque année voit son lot de tâches nouvelles arriver dans les SIE ; des petites, des grandes, des «qui sont annoncées», des qui arrivent sans prévenir.

Et à la fin, sans que l'on s'en rende compte le nombre de tâches a été démultiplié sans contrepartie en matière d'emplois.

Et surtout année après année on oublie !

Alors souvenons-nous pour se rendre compte de l'ampleur des cols hors catégorie que les SIE ont gravi depuis une quinzaine d'années.

À l'aube des années 2000, les «Recettes élargies», fruit de la fusion des FPG (fiscalités professionnelles de gestion) et des recettes voient le jour en même temps que sont créés les ICE (inspections de contrôle et d'expertise). La DG explique doctement, et ce n'était pas une mauvaise idée, que cette réforme visait à installer une vraie cohérence dans la chaîne de travail. Aux premières la gestion courante, aux secondes l'expertise, le CSP et la programmation du contrôle fiscal.

Une grande réforme donc mais dont on a oublié les difficultés de mise en place : une formation déjà déficiente, des regroupements immobiliers sans moyens supplémentaires, une gestion dite «au fil de l'eau» où tout le monde fait tout et n'importe quoi, des outils informatiques obsolètes et en nombre insuffisant (souvent un PC pour deux personnes). Et les DSF courent sans aucune réflexion pour faire plaisir à M François Villeroy de Galhau, DG d'alors et éminence grise de DSK. Plus personne n'y retrouvait ses petits !

On a tout aussi bien oublié avec le temps, que cette réforme s'est faite avec un sac à doc plein de briques dans le dos. Sac porté par des équipes toujours de plus en

plus «maigrichonnes» ! A l'époque, bien des services de gestion étaient encore en train d'essayer les plâtres ou de mettre en place le transfert de la TP des secteurs aux inspections de gestion et on s'arrachait les cheveux sur le tout neuf Euro (on a oublié quelle pagaille se fut) !!!

Et le cortège des nouveautés à gérer a suivi comme une avalanche dans les années suivantes :

- prise en charge de l'IS,
- gestion de la TS (taxe sur les salaires) transférée de l'ex-CDA,
- arrivée de la redevance télé,
- naissance des micro-entreprises,
- la mise en place de Gespro,
- prise en charge des remboursements de crédits de TVA en remplacement des DSF,
- création des crédits d'impôts sur l'IS,
- réforme du régime simplifié de la TVA,
- gestion par objectifs de la TVA et des liasses (les fameux A06 et A08....),
- la TASCOM qui passe du RSI aux SIE,
- l'émergence des auto-entrepreneurs et la gestion mouvante de leur CFE,
- l'inflation des motifs d'exonération en matière d'impôts locaux,
- et bien sûr «cerise sur le gâteau», la gestion des CICE par milliers...

La liste est longue, surtout avec les non-transferts et les suppressions d'emplois qui inexorablement frappaient les SIE malgré les charges nouvelles !

Mais attardons-nous sur quelques chantiers récents, dont pour certains, nous ne sommes même pas encore sortis :

Une usine à gaz décidée par un Président en mal de com' lors d'une interview, un soir de février 2009 !

On veut bien sûr parler de la création de la CET qui venait en remplacement de la Taxe professionnelle. CET qui se divise en deux entre la CFE et la CVAE. Aujourd'hui soit plus de 6 ans après, les services et les entreprises ne maîtrisent pas encore correctement les exonérations, le recouvrement et la relance de la CVAE. Et l'outil de gestion n'existe pas encore. Cette opération a été un calvaire pour les services !

La fiabilisation des éléments fonciers entre Majic et BDRP

Une montagne qui a occupé -et occupe toujours certains- pendant plus de 5 ans : les services de gestion avec des listes de traitements qui n'en finissaient pas et qu'il fallait traiter à marche forcée ! En septembre 2011, notre OS écrivait ceci : « Mais à quoi pensent-ils là-haut ? A chaque nouvelle taxe, à chaque nouvelle idée c'est au SIE qu'on confie la charge. Dernière pression en date, la fiabilisation des bases foncières avant la révision ! Ben voyons, il n'y a qu'à !

Première fusion assiette recouvrement « in vivo DGI », le SIE témoigne de la réalité des coulisses une fois passé le temps de la communication. Tout le monde le sait, mais qui va arrêter cette machine infernale avant qu'elle ne broie encore et toujours plus sa «ressource humaine».

7 ans après le lancement la révision des bases ne verra pas le jour avant au mieux 2018.

Télédéclaration et télé-paiement

Pendant 5 ans...YAKA et FAUCON au pas de charge de cavalerie. 5 ans à gérer les bugs informatiques, 5 ans à subir la mauvaise humeur des usagers, 5 ans à tenter de comprendre des problèmes informatiques, 5 ans à chercher quel paiement va avec quelle déclaration, 5 ans à entendre la DG pratiquer la méthode Coué...

Et tout ça très souvent avec une DG ou des directions locales aux abonnés absents trop occupées à remplir leurs statistiques, leurs objectifs, leurs DPA, leurs feuilles de route, leurs démarches stratégiques...

Alors non, non et encore non, Monsieur le

Directeur Général, les agents ne veulent pas d'un énième meccano, ni d'une énième réforme, ni d'une énième liste à gérer, pas plus que d'un travail à distance totalement irréaliste qui au final pourrait entraîner une certaine forme «d'uberisation» de nos métiers et missions. Ils veulent être respectés, considérés, remerciés des énormes efforts fournis pour satisfaire tel ou tel DG, tel ou tel ministre...Ils veulent travailler dans leur SIE, dans leur CFP, au plus proche des usagers avec des moyens corrects, des personnels formés, un réel soutien et en nombre suffisant.

Les agents des SIE ne sont ni des ressources ni des variables d'ajustement, encore moins des pièces de meccano !!!!! Ce sont des hommes et des femmes attaché(e)s au service public, à leurs missions et au travail bien fait. Les SIE ne sont pas des coquilles vides, bien au contraire, les missions qu'ils assurent au quotidien sont essentielles à une gestion saine de la fiscalité professionnelle et il est urgent de se reposer la question de comment renforcer le lien de proximité entre la DGFIP et le secteur des professionnels notamment.

AU SDNC, ON TRANSFUSE

Incroyable ! après n'avoir cessé de dénoncer les suppressions de poste dans la DGFIP et dans les directions spécialisées, les effectifs du SDNC vont doubler (de 180 à plus de 400) au 1er septembre 2017. Alors non, Point de réjouissance hâtive, aucune campagne de recrutement, nul abondement de postes dans les concours ou listes d'aptitudes, mais bien un transfert de personnels des brigades de renfort cadastrales et foncières. Aussi la BNIPF abandonnera la DRESG et son gentilé pantinois pour épouser l'ouest parisien tandis que les anciennes BRF de France et de Navarre deviendront BNIC (Brigade Nationale d'intervention cadastrale) et seront dispatchées dans des «inter-régions». Et autant dire que Bercy dans son style caractéristique casse les codes, brise les conventions, se veut le chantre d'un mouvement cyber-punk aux frontières du nihilisme géographique. Alors oui, pardonnez la caricature, la mouvance actuelle tient beaucoup plus au cyber qu'au punk. Il n'empêche. Caen au Nord, Poitiers au Sud-Ouest et Orléans à l'Ouest... Soit le périmètre inter-régional a été particulièrement élargi soit la DG anticipe une tectonique des plaques de grande envergure. Inutile de ressortir vos calendriers mayas, la première hypothèse est la bonne. A force de jongler entre « principe de réalité » et « isoressources » (Ok « punk » c'était vraiment too much), la DG répond à une équation beaucoup plus simple. La baisse drastique des effectifs opérée ces dernières années dans les CDIF aboutit à : un périmètre d'intervention élargi pour les brigades, une polyvalence accrue, une rémunération et une évolution de carrière en constante progr...

Ah oui, «principe de réalité» n'oublions pas.

Et quid des emplois liés à la gestion RH, à la prise en charge des frais de déplacements, à la formation professionnelle, aux marchés publics, à l'informatique ...? L'estimation du nombre de jours/agents par la DRESG concernant le périmètre BNIPF devait être un début de réponse. Pour plus de 90 personnes le nombre d'emplois transféré serait de Pi agents, allez arrondissons à la décimale supérieure, 3,2. De quoi présager avec «optimisme» d'un passage de 0,5 à 0.68 agents pour la formation professionnelle. Après avoir insisté nationalement et localement sur l'impérieuse nécessité de renforcer des cellules fonctionnant pour certaines avec 1 ou 2 agents, nous réclamons des emplois en quantité suffisante pour l'ensemble des services impactés, et l'établissement d'un nouveau Tagerfip avec le présage que le surnombre de deux inspecteurs n'absorbe des renforts que nous craignons déjà insuffisants.

Nos engagements...

Face au FN et à toute l'extrême droite, **Réponses et ripostes syndicales !**

Parce qu'il est toujours nécessaire d'apporter des réponses syndicales face au FN et à toute l'extrême-droite, VISA a publié mi septembre un nouvel argumentaire.

Cet argumentaire est destiné à toutes celles et ceux qui souhaitent répondre encore plus facilement, exemples à l'appui, aux collègues, aux amis, aux parents, aux tontons ... qui se trompent de colère en s'apprêtant à voter FN en 2017.

Face à la montée régulière des scores électoraux du FN et contre la «lepéni-

sation» des esprits, les postures morales sont aujourd'hui insuffisantes.

Il faut sans relâche contre-argumenter les prises de positions «économiques et sociales» du parti fasciste qu'est toujours le FN, illustrer par la mémoire des faits la continuité idéologique du FN assise sur le racisme, l'autoritarisme et le nationalisme, dénoncer les

fausses solutions «nationales-sociales» préconisées par le FN, opposer aux slogans réducteurs du FN des analyses certes plus complexes mais néanmoins évidentes à comprendre et à faire comprendre.

Ce fascicule de 64 pages ne prétend pas apporter des réponses clefs en main à toutes les incursions de l'extrême droite sur le terrain social.

C'est une boîte à outils, un recueil d'expériences, un encouragement au travail syndical unitaire, un vaccin contre la résignation, un instrument pour le travail de proximité avec les salarié-es.

On y trouve l'analyse du positionnement du FN sur la Loi travail, qui montre bien que ce parti va à l'encontre des intérêts des salarié-es. Un long chapitre est consacré aux orientations du FN en matière d'Education Nationale, son dernier terrain de chasse.

Dans la continuité du livre «Lumière sur mairies brunes», publié par VISA en 2015, la gestion municipale des villes gérées par l'extrême droite est passée au peigne fin, sur la période du premier

semestre 2016. Et puisque les présidentielles 2017 sont dans le viseur des cadres du FN, les premières annonces du programme électoral du parti fasciste sont décortiquées et assorties de réponses syndicales. Les analyser et les déconstruire sont essentiels dans l'intérêt des salarié-es, ce doit être une des priorités du mouvement syndical.

Mais ne perdons pas de vue que l'extrême droite aurait forcément moins d'audience si la situation économique et

so-
ciale était moins sclérosée par la crise du capitalisme financier et par le libéralisme arrogant. Si le combat contre le fascisme doit être politique, syndical et associatif, il doit aussi passer par les mobilisations du monde du travail contre les politiques d'austérité et par la lutte contre les injustices.



Vendu 2 euros, les adhérent-es peuvent le commander en écrivant au siège de VISA, 80-82 rue de Montreuil 75011 Paris, avec le règlement. Chacune de nos sections en a reçu 3 exemplaires.

Enfin, ce fascicule est illustré par les dernières affiches de VISA, à commander gratuitement et sans modération par mel : assovisabis@gmail.com